



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 DÉCEMBRE 2020**

1- Achat de deux parcelles appartenant à Monsieur FAUCILLON

Suite à nos différentes rencontres avec les représentants de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'avec le propriétaire des parcelles A139 et A155, un accord a été trouvé pour l'acquisition de ces terrains pour un montant de 120 000 € net vendeur.

Je vous demande de m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette transaction et de donner procuration à Monsieur ROGER Jean-Pierre en cas d'absence de ma part.

Le Maire entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des deux parcelles appartenant à Monsieur FAUCILLON et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et les signatures nécessaires et accordent la procuration à Monsieur ROGER Jean-Pierre.

2- Achat relevant de l'imputation budgétaire 6232 (fêtes et cérémonies)

Nous avons déjà délibéré sur ce point lors du Conseil Municipal du 23 septembre dernier, (*délibération n° 2020/33*). Cependant la Trésorerie, nous a transmis un modèle officiel, c'est pourquoi je vous demande donc de bien vouloir actualiser la délibération déjà prise, à savoir :

*Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après avoir consulté la Trésorerie,*

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il vous est donc proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- *D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année, l'organisation de fêtes par la commission de loisirs ;*
- *Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, départs à la retraite, ou lors de réceptions officielles ;*
- *Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;*
- *Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux).*

Le conseil Municipal est invité à lister les types de dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal recense ces dépenses comme suit :

Si toutefois la cotisation venait à être refusé, le refuge animalier se réserve le droit de ne plus accueillir les animaux venant de notre Commune jusqu'à régularisation.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré refuse de signer la convention au tarif indiqué mais souhaite à l'unanimité leur verser un don, dont le montant sera fixé au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Arrêt de Laurent jusqu'au 10 février 2021 en maladie ordinaire

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que Monsieur Laurent BAZIÈRE, agent technique de la Commune sera en arrêt maladie jusqu'au 10 février 2021.

- Budget d'embellissement de la Commune – Jérémy LEGRAND

Monsieur LEGRAND Jérémy, après étude, informe le Conseil Municipal des différents projets d'embellissement de la Commune à prévoir pour l'année 2021 afin que cela soit inscrit dans le prochain budget, à savoir :

- Nettoyage à haute pression au niveau de la salle des fêtes des bancs et cendriers. Effectuer de la peinture sur les différents poteaux, bancs et éventuellement l'entrée de la mairie et afin de garder une couleur uniforme, le tout sera gris en référence de la salle des fêtes et des lampadaires.
- Fleurissement du parterre existant de la mairie, du pressoir et du carrefour Chambrun et création d'un second parterre de fleurs au niveau de la façade de la mairie.
- Le tout pour un budget d'environ 2 500,00 € la première année afin d'acheter plantes et fleurs non existantes.

- Carrefour Chambrun

Monsieur ROGER Jean-Pierre informe le Conseil Municipal qu'il s'est mis d'accord avec les épiciers du Carrefour Chambrun pour que la mairie apportera son aide pour tailler la haie qui forme la pointe du carrefour, dans un premier temps et l'arracher dans un second temps afin d'y placer des jardinières de fleurs que la mairie financera à hauteur de 50% du montant total.

- Monsieur LORIOT Christophe, dans un souci d'équité envers les riverains, souhaite que le Conseil Municipal délibère afin d'autoriser ou non notre agent technique à travailler sur une parcelle privée. C'est pourquoi Monsieur ROGER Jean-Pierre propose que l'équipe du Conseil Municipal le fasse par elle-même un samedi matin.

- Terrain appartenant à la Commune

Monsieur FLEURET Florian souhaite avoir des informations concernant la vente des 2 parcelles appartenant à la Commune (à côté de la Mairie).

- Monsieur ROGER Jean-Pierre informe qu'il a rendez-vous très prochainement avec Monsieur STAPYLTON, qui est intéressé pour l'achat des 2 parcelles.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h00.